

**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 6 DÉCEMBRE 2021**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de La Pocatière, tenue au lieu habituel des réunions du conseil, le lundi 6 décembre 2021, à 20 h, à laquelle séance sont présents :

M. le maire Vincent Bérubé

M. Guillaume Dufour

M^{me} Emilie Dionne

M^{me} Marie-Claude Godin

M. Mario Guignard

M. Simon Fissette

M. Steve Leclerc

Tous membres du conseil et formant quorum.

Sont aussi présents M. Cédric Gagnon, directeur général, M^{me} Isabelle Lemieux, trésorière, et M^{me} Danielle Caron, greffière.

Moment de réflexion

Avant de débiter la séance, M. le maire invite ses consoeurs et confrères membres du conseil municipal à un court moment de réflexion.

Adoption de l'ordre du jour

281-2021 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Simon Fissette et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire tel que proposé.

Adoption de procès-verbal - Séance ordinaire du 22 novembre 2021

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal au moins 72 heures avant la présente séance, la secrétaire de la séance est dispensée d'en faire la lecture.

282-2021 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Guillaume Dufour et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 novembre 2021.

Approbation de dépenses - Autorisation de paiement - Liste des engagements

283-2021 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'APPROUVER les dépenses inscrites à la liste sélective des déboursés de la période du 24 au 30 novembre 2021, à la liste des comptes fournisseurs émise en date du 2 décembre 2021 ainsi qu'au journal des salaires pour la fin novembre 2021, le tout totalisant une somme de 540 025,18 \$, d'autoriser leur paiement, et d'accepter la liste des engagements au montant de 2 818 619,47 \$.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses ci-haut décrétées.

Isabelle Lemieux, trésorière

Avis de motion et dépôt du projet - Règlement numéro 10-2021 ayant pour objet de modifier le règlement numéro 7-2020 sur la gestion contractuelle, sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires

M. le conseiller Simon Fissette donne un avis de motion de l'adoption, à une séance ultérieure de ce conseil, du règlement numéro 10-2021 ayant pour objet de modifier le règlement numéro 7-2020 sur la gestion contractuelle, sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

M. le conseiller Simon Fissette dépose séance tenante le projet de règlement numéro 10-2021. Des copies de ce projet de règlement sont mises à la disposition des personnes présentes à cette séance et seront disponibles dès à présent au greffe de la Ville pour les personnes intéressées.

Simon Fissette, conseiller

Demande de dérogation mineure - 1525, 1^{re} rue Poiré

CONSIDÉRANT que le certificat de localisation préparé par M. Guy Marion, arpenteur-géomètre, le 15 novembre 2021, sur la propriété de M. Jean-François Dubé, située au 1525, 1^{re} rue Poiré, démontre que la limite sud-ouest dudit emplacement ne respecte pas, en partie, la marge riveraine requise dans ce secteur;

CONSIDÉRANT que le fait d'accorder une dérogation mineure ne portera pas, de l'avis du conseil, atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT que le fait de ne pas accorder cette dérogation mineure causerait un préjudice sérieux au propriétaire dudit immeuble;

CONSIDÉRANT l'avis favorable émis par le Comité consultatif d'urbanisme de la Ville aux termes de la résolution numéro 14-2021, adoptée le 24 novembre 2021;

CONSIDÉRANT l'avis émis par M. Dave Roy, urbaniste conseil, à l'effet que cette demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme de la Ville;

CONSIDÉRANT qu'un avis public du fait que le conseil serait saisi de cette demande de dérogation mineure a été donné au moins 15 jours francs avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que personne n'a fait valoir, avant la présente séance ni lors de celle-ci, d'objection à l'encontre de cette demande de dérogation mineure;

284-2021 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Mario Guignard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCORDER la dérogation mineure demandée pour la propriété située au 1525, 1^{re} rue Poiré, soit la diminution de 15 mètres à 3,61 mètres de la bande riveraine à respecter pour un bâtiment accessoire.

Implantation d'un terrain de baseball mineur à La Pocatière - Travaux additionnels

CONSIDÉRANT que la Ville de La Pocatière a, lors de la séance ordinaire du 22 octobre 2021, attribué à Action Progex inc. le contrat relatif aux travaux d'implantation d'un terrain

de baseball mineur à La Pocatière, conforme aux plans et devis technique préparés par Actuel conseil inc. (dossier DST 163.2021);

CONSIDÉRANT l'ordre de changement GCI-01 émis le 10 novembre 2021, concernant l'aménagement d'un chemin d'accès permanent en gravier le long du fossé sud-est;

CONSIDÉRANT l'ordre de changement GCI-02 émis le 29 novembre 2021, concernant l'abaissement du niveau final du terrain, l'utilisation de remblai de classe B pour atteindre le niveau nécessaire sous la terre végétale dans les secteurs en gazon, la fourniture et la mise en place du MG-112 supplémentaire sous les surfaces en terre à baseball, et la fourniture et l'installation d'une quantité supplémentaire de membrane géotextile;

CONSIDÉRANT que les modifications au contrat, imprévues au moment de l'octroi du contrat, sont justifiées, constituent des accessoires audit contrat et n'en changent pas la nature;

285-2021 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'APPROUVER, dans le cadre des travaux d'implantation d'un terrain de baseball mineur à La Pocatière, les travaux additionnels identifiés aux ordres de changement GCI-01 et GCI-02;

DE DÉCRÉTER, à cette fin, des dépenses additionnelles respectives de 9 976,21 \$ et de 87 533,19 \$, toutes taxes en sus, payables à même le surplus libre de la Ville, sur lesquelles pourra être appliquée la subvention à recevoir de la Jays Care Foundation;

D'AUTORISER M. Cédric Gagnon, directeur général, à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, au surplus libre de la Ville, et à même la subvention à recevoir de la Jays Care Foundation.

Isabelle Lemieux, trésorière

Audits de conformité - Rapports de la Commission municipale du Québec portant respectivement sur l'adoption du budget et l'adoption du programme triennal d'immobilisations

286-2021 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE PRENDRE ACTE des rapports d'audits de conformité réalisés par la Commission municipale du Québec sur l'adoption du budget et l'adoption du programme triennal d'immobilisations par les municipalités, ainsi que de lettre de M^{me} Vicky Lizotte, FCPA auditrice, FCA. Lesdits rapports sont transmis à la Ville de La Pocatière conformément à l'article 86.7 de la Loi sur la Commission municipale.

En ce qui concerne la Ville, les mentions dans lesdits audits sont à l'effet que toutes les procédures ont été complétées conformément à la loi.

Comptes de la Ville La Pocatière à la Caisse Desjardins de l'Anse de La Pocatière - Représentants désignés

287-2021 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Guillaume Dufour et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE les représentants désignés pour les comptes de la Ville de La Pocatière à la Caisse Desjardins de l'Anse de La Pocatière soient :

Pour les comptes 927, 34459 et 34605 :

M. Vincent Bérubé, maire
M^{me} Isabelle Lemieux, trésorière
M. Cédrick Gagnon, directeur général;

Pour le compte 34331 :

M. Vincent Bérubé, maire
M^{me} Isabelle Lemieux, trésorière
M^{me} Noémie Malenfant, greffière de la Cour municipale commune de la Ville de La Pocatière

Ces représentants exerceront, respectivement à l'égard des comptes pour lesquels ils sont autorisés, tous les pouvoirs relatifs à la gestion desdits comptes et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, les pouvoirs suivants :

- Émettre, accepter, endosser, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de change ou autre effet négociable;
- Signer ou approuver tout retrait, document ou pièce justificative;
- Signer tout document ou toute convention utile pour la bonne marche des opérations;

QUE les autres pouvoirs des représentants soient exercés, pour tous les comptes, de la façon suivante : par la signature d'au moins deux représentants autorisés;

QUE soient abrogées les résolutions précédentes portant sur le même sujet;

QUE cette résolution demeure en vigueur jusqu'à ce qu'un avis écrit de sa modification ou de son abrogation ait été reçu à la Caisse.

Représentation du conseil sur divers comités

288-2021 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Simon Fissette et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Ville de La Pocatière soit représentée au sein des comités et organismes ci-après identifiés par le ou les membre(s) du conseil municipal dont le nom est indiqué en regard du nom du comité ou de l'organisme, savoir :

COMITÉS INTERNES		
Dossier	Nom complet	Représentant(s) du conseil
Ancien aréna et autres infrastructures Loisir	Comité Infrastructures municipales Loisir	M. Vincent Bérubé M. Simon Fissette M. Steve Leclerc
Embellissement et environnement (et jardin communautaire)	Comité d'embellissement et d'environnement	M ^{me} Marie-Claude Godin M. Guillaume Dufour
Services récréatifs, culturels et communautaires, Fête des bénévoles, Jeux du Québec, Politique familiale et amie des aînés, Espace MUNI	Comité Animation communautaire	M ^{me} Emilie Dionne

Règlement régissant la démolition d'immeubles	Comité d'application – Règlement régissant la démolition d'immeubles	M. Mario Guignard M. Simon Fissette M. Steve Leclerc
Relations de travail et Ressources humaines	Comité des ressources humaines	M ^{me} Marie-Claude Godin M. Mario Guignard
Sécurité incendie	Comité du Service intermunicipal de sécurité incendie de La Pocatière	M. Vincent Bérubé (d'office) M. Mario Guignard M. Steve Leclerc

COMITÉS EXTERNES

Dossier	Nom complet	Représentant du conseil
Bibliothèque	Comité de bibliothèque de La Pocatière inc.	M ^{me} Marie-Claude Godin
Développement économique	Développement économique La Pocatière	M. Vincent Bérubé M ^{me} Emilie Dionne
Développement de la Montagne du collège	La Corporation de la montagne du Collège inc.	M. Simon Fissette
Fête nationale	Comité de la fête nationale pocatoise	M. Steve Leclerc
Matières résiduelles	Comité intermunicipal d'élimination des matières résiduelles (déchets)	M. Guillaume Dufour
MQAA	Musée québécois de l'agriculture et de l'alimentation	M. Guillaume Dufour
Salle André-Gagnon	Corporation régionale de la Salle André-Gagnon	M. Steve Leclerc
SADC du Kamouraska	Assemblée annuelle des membres – Société d'aide au développement de la collectivité du Kamouraska inc.	M ^{me} Emilie Dionne

QUE les frais encourus par les membres du conseil municipal pour les représentations au sein de ces divers comités et organismes, le cas échéant, leur soient remboursés tel que prévu au règlement numéro 10-2019 établissant un tarif applicable au cas où des dépenses sont occasionnées aux membres du conseil pour le compte de la Ville.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée pour l'année 2021, aux prévisions budgétaires de la Ville pour ladite année.

Isabelle Lemieux, trésorière

Calendrier 2022 des séances ordinaires du conseil

CONSIDÉRANT que l'article 319 de la Loi sur les cités et villes prévoit que le conseil municipal doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier des séances ordinaires du conseil pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

289-2021 IL EST PROPOSÉ par M^{me} la conseillère Marie-Claude Godin et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER le calendrier suivant pour la tenue des séances ordinaires du conseil municipal en 2022 :

Le 10 janvier 2022
Le 7 février 2022
Le 7 mars 2022
Le 4 avril 2022
Le 9 mai 2022
Le 6 juin 2022
Le 4 juillet 2022
Le 8 août 2022
Le 12 septembre 2022
Le 3 octobre 2022
Le 7 novembre 2022
Le 5 décembre 2022
Le 19 décembre 2022;

Les séances ordinaires du conseil se tiendront à compter de 20 h, sauf celle du 19 décembre 2022 qui se tiendra à compter de 20 h 30.

Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil

M^{me} Danielle Caron, greffière, fait état du dépôt devant le conseil municipal, par chacun.e des élu.e.s, d'une déclaration d'intérêts pécuniaires datée du 24 novembre dernier, le tout conformément aux dispositions de l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Office municipal d'habitation de La Pocatière - Budget révisé 2021

290-2021 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Mario Guignard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'APPROUVER, telles que déposées, les prévisions budgétaires révisées de l'Office municipal d'habitation de La Pocatière pour l'année 2021, prévoyant un déficit de 42 856 \$, et donc une contribution de la Ville de La Pocatière au montant de 4 286 \$.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2021.

Isabelle Lemieux, trésorière

Projet de la SADC du Kamouraska - Mobil'eau plus - Résolution d'appui

CONSIDÉRANT le projet « Mobil'eau plus » de la SADC du Kamouraska, visant la réduction de l'utilisation de produits à usage unique par l'acquisition d'un équipement collectif offrant des points d'eau potable sur les sites des événements publics et intégrant un lave-vaisselle commercial;

CONSIDÉRANT que la SADC du Kamouraska entend déposer ce projet dans le cadre de l'Appel de propositions visant la réduction de l'utilisation de produits à usage unique de Recyc-Québec;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal est sensible à ce type de projets ayant pour objectif la réduction à la source de l'utilisation de produits à usage unique, à cause notamment du défi de la gestion de ces produits laissés sur les sites après les activités et événements organisés sur son territoire;

CONSIDÉRANT que le projet « Mobil'eau plus » a beaucoup de potentiel et qu'il est de l'intérêt de la Ville de La Pocatière de l'encourager et de participer dans le comité des usagers à être formé;

291-2021 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Guillaume Dufour et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Ville de La Pocatière appuie la démarche de la SADC du Kamouraska en lien avec le dépôt du projet « Mobil'eau plus » dans le cadre de l'Appel de propositions visant la réduction de l'utilisation de produits à usage unique de Recyc-Québec;

QUE la Ville de La Pocatière demande à Recyc-Québec d'accueillir le projet et de lui accorder le soutien financier requis pour sa complète réalisation;

QUE la Ville de La Pocatière confirme qu'elle sera représentée activement au comité des usagers dudit équipement afin de le rendre le plus adapté possible aux besoins du milieu.

Observatoire international des droits de la nature - Démarche pour accorder la personnalité juridique au fleuve Saint-Laurent - Résolution d'appui

Ce sujet est retiré de l'ordre du jour.

Autres sujets

Aucun sujet n'est ajouté.

Période de questions

Les questions adressées au conseil portent sur les sujets suivants :

- Déneigement des bornes-fontaines - Travail qui était effectué par les pompiers sauf dans le secteur de l'Anse où c'est donné à contrat - Travail fait maintenant par du personnel des Travaux publics - À analyser si on donne à contrat pour le futur
- Travaux d'implantation d'un terrain de baseball mineur à La Pocatière - Dépenses additionnelles autorisées ce soir assez onéreuses - Problématique de remblayage non détectée par l'ingénieur
- Projet d'achat de l'entreprise René Pelletier - Construction d'un BIL-3 - En attente d'un suivi de la part de la Ville - Accueil positif du conseil

Levée de la séance

Tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ayant été considérés,

292-2021 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Simon Fissette et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE LEVER la séance à 20 h 32.